Date

**Aux directions d’établissement**

**OBJET : Résultats des tests sur la concentration du plomb dans l’eau**

Nous vous informons que tous les points d’eau aux fins de consommation ont été testés à l’école (NOM), en conformité avec les protocoles de la procédure transmise par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.

Les résultats obtenus démontrent que sur (Nombre de points d’eau testés) points d’eau testés, (Nombre de points d’eau non-conformes) dépassent la nouvelle norme de Santé Canada établie à 5 microgrammes par litre.

Afin de garantir la qualité de l’eau potable mise à la disposition des élèves et du personnel, nous avons immédiatement condamné certains points d’eau et apposé des affiches pour éviter que ces fontaines soient utilisées. Nous vous tiendrons informés des travaux qui y seront effectués. À d’autres points d’eau, nous avons mis en place les mesures requises en conformité avec la [procédure transmise](http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/mesure-des-concentrations-de-plomb-dans-leau-des-ecoles-du-quebec/) par le Ministèrer. À titre d’exemples, nous avons (énumérer quelques solutions).

**Particularité pour les lavabos**  
Nous vous rappelons qu’en fonction d’une directive du Ministère, les lavabos des toilettes et des vestiaires n’ont pas été testés puisqu’ils doivent désormais servir exclusivement pour le lavage des mains. Des affiches comportant cette consigne ont d’ailleurs été installées (OU seront installées) devant ces points d’eau. Nous demandons la collaboration des membres de votre personnel afin de la faire respecter par les élèves.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

La Direction générale

Centre de services scolaire (NOM)